

Duplicata

## RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE CHATEAUROUX

PALAIS DE JUSTICE  
36000 CHATEAUROUX  
TEL 02-54-34-36-77  
TEL RCS 02-54-34-06-26

A.D.S

ZONE ARTISANALE DE CHAMPFORT  
SAINT AOUSTRILLE  
36100 ISSOUDUN

V/REF :

N/REF : 2005 B 514 / 2005-A-731

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE CHATEAUROUX certifie qu'il a reçu le 29/06/2005,

P.V. d'assemblée du 27/04/2005

- Augmentation de capital
- PROJET D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Concernant la société

A.D.S

Société par actions simplifiée

ZONE ARTISANALE DE CHAMPFORT

SAINT AOUSTRILLE

36100 ISSOUDUN

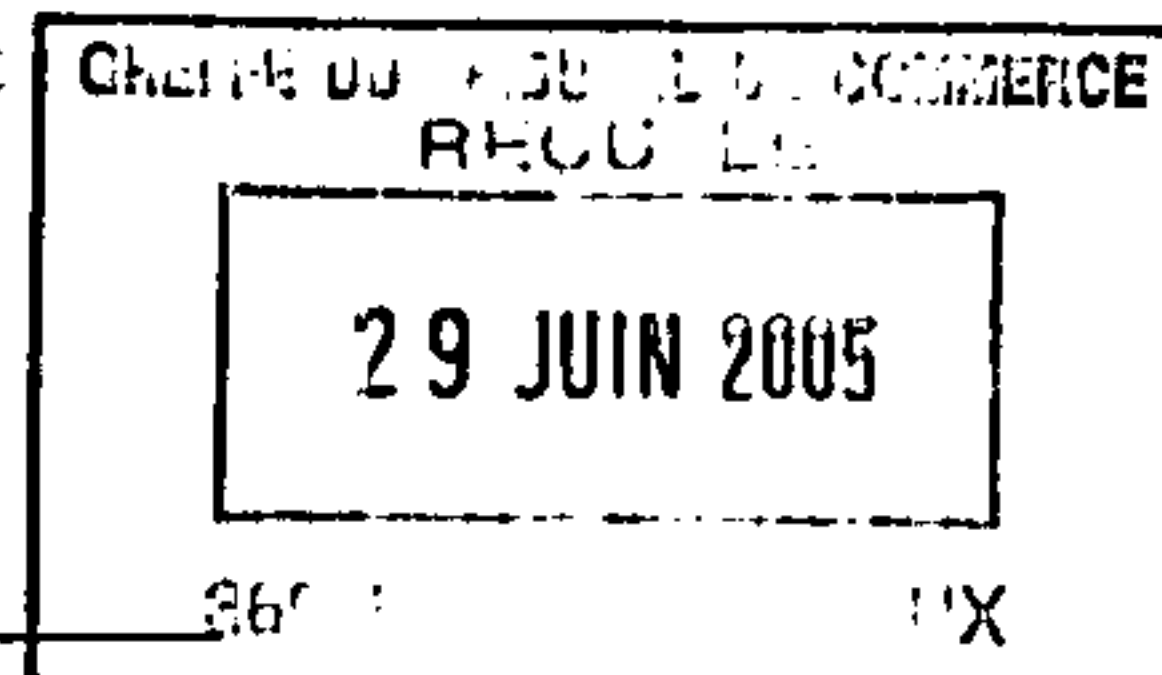
Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2005-A-731 le 29/06/2005

R.C.S. CHATEAUROUX 478 173 263 (2005 B 514)

Fait à CHATEAUROUX le 29/06/2005,

Le Greffier

**SAS A.D.S**  
**« ISSOUDUN TOURISME »**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 46 750 euros**  
**Siège social : Zone Artisanale de Champfort**  
**SAINT AOUSTRILLE**  
**36100 ISSOUDUN**  
**RCS ISSOUDUN 478 173 263**



## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

**ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2005**

L'an deux mille cinq et le vingt sept avril, à onze heures, les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale au siège social sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur SCHALLER David préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur GAUTIER Patrick, Commissaire aux comptes, représentant la Société SA PATRICK GAUTIER EXPERTISE, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les actionnaires présents et représentés possèdent 4675 actions sur les 4675 actions émises par la Société.

Le Président constate que les actionnaires sont tous présents et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Il déclare que tous les documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts été communiqués aux actionnaires avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Autorisation par les actionnaires de l'ouverture d'un compte bancaire en vue de la réalisation d'une augmentation de capital social
- Pouvoirs en vue des formalités.

Handwritten signatures and initials: YS, MS, CG., DS, CK, FF, OD.

## PREMIERE RESOLUTION

Les actionnaires autorisent Monsieur SCHALLER David a l'effet d'ouvrir un compte bancaire en vue d'une augmentation de capital social de la société pour la somme de 11 600 €.

Cette somme sera répartie comme suit :

- 10 000 € de Madame Chantal SCHALLER
- 1 600 € de Monsieur David SCHALLER

Lors de cette augmentation, les autres actionnaires déclarent abandonner leur droits préférentiels de souscription.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

## DEUXIEME RESOLUTION

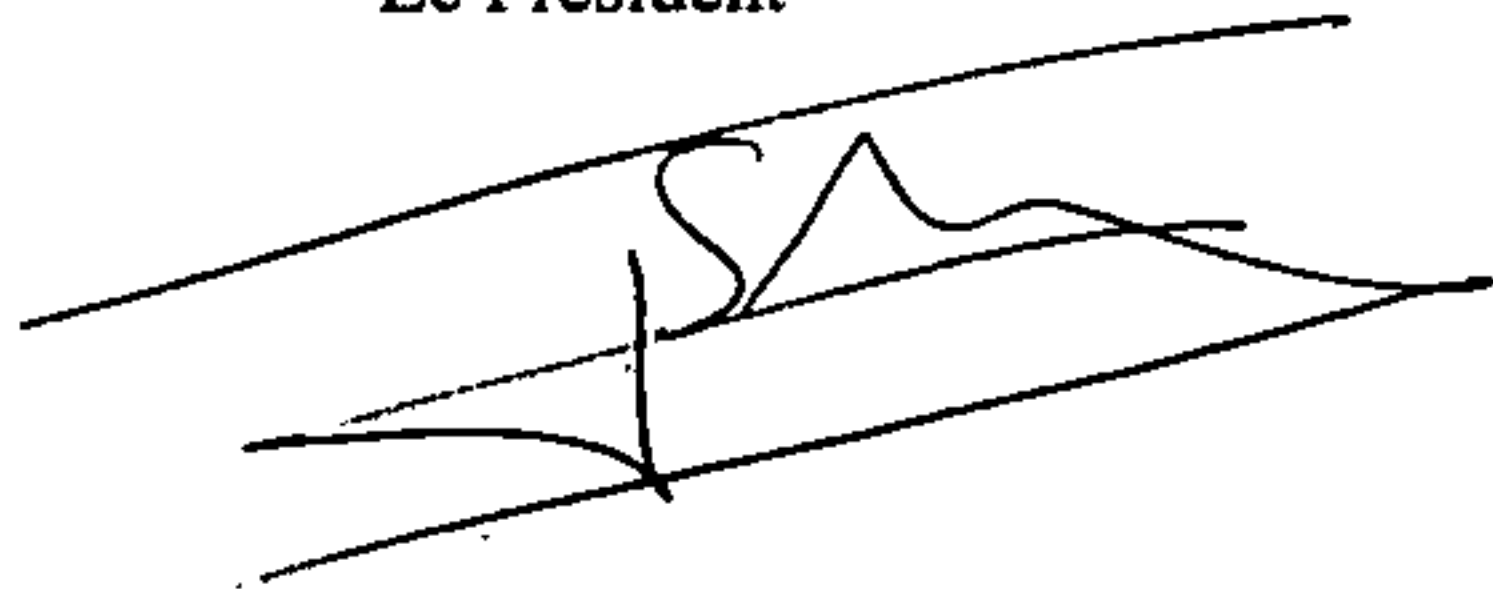
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

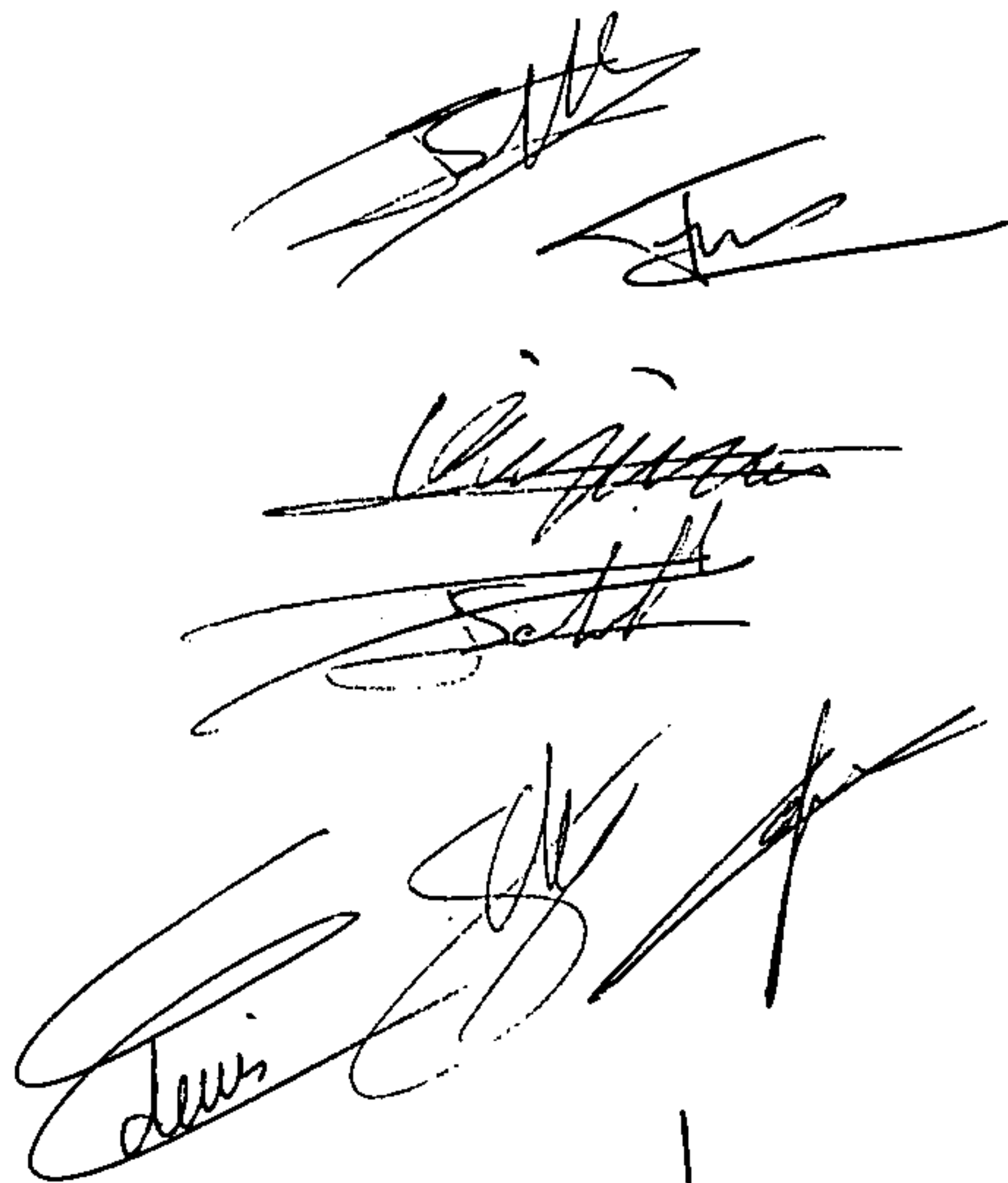
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à douze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et par les associés présents.

Le Président



Les associés



Ys  
CO CK MS FF DS CS  
CG